

" Sucrés.....	"	0 75	0 085
" Pic-Nic.....	"	0 9	0 125
" Mèlés.....	"	0 15	0 015
Brosses à plancher.....	par douz.	1 00	2 50
" à soulier.....	"	0 60	1 50
" à mine.....	"	1 00	1 50
Barley ordinaire d'Ogilvie	par quart 200 lbs.	5 00	
" perlé.....	"	9 00	
" ordinaire de Québec.....	"	4 50	4 75
Cire blanche.....	"	0 60	0 55
" jaune.....	"	0 25	0 28
Cirage, No. 1.....	par grosse.	2 50	
" No. 2.....	"	3 40	
Chandelle Paraffine blanche, par lb.	25 à 27 1/2	4 00	
" colorée.....	"	27 1/2	30
" Suif.....	"	16 1/2	11
Cigares (tabac de la Havane), par 1000	27 50	35 00	
Cable à licou.....	par lb.	12 1/2	15
" merlins.....	"	12 1/2	15
" grolins.....	"	12 1/2	15
Cordes, 48 pieds.....	par douz.	1 20	
" 60 ".....	"	1 50	
" 72 ".....	"	1 70	
" 100 ".....	"	2 40	
Empois, blanc.....	par lb.	8 1/2	8 1/2
" demi-bleu.....	"	8 1/2	8 1/2
" bleu.....	"	8 1/2	8 1/2
" satin.....	"	10 1/2	11
" Blé d'Inde.....	"	10 1/2	11
Épingles en bois.....	par grosse.	1 20	1 25
Huile de Loup-marin (nouveau procédé)	par gallon.	62 1/2	65
" blanche.....	"	57 1/2	60
" paille.....	"	52 1/2	55
" brune.....	"	47 1/2	50
" Balais brute.....	"		
" Marsouin.....	"		
" Lin crue.....	"	72 1/2	75
" bouillie.....	"	72 1/2	80
Houblon.....	par lb.	15	50
Lavure en bois.....	par douz.	1 80	2 00
" zinc.....	"	2 00	2 20
Mastique.....	par 100 lbs.	3 50	3 75
Mine de Plomb, Dôme.....	par grosse.	2 50	
Pipes.....	"	90	1 30
Poudre Allemande.....	par 2 douz. lbs.	2 00	
" 4 " 5 oz.....	"	1 65	
" 4 " 3 oz.....	"	1 37 1/2	
Poudre, Cook's Favorite.....	"	70	2 25
Pétrole.....	par gallon.	0 35	0 37 1/2
Papier à enveloppe petite grandeur	par ramme.	0 25	0 75
Savon commun.....	par boîte 60 lbs.	1 40	
" brun ordinaire.....	par lb.	0 05	0 04 1/2
" marque de la couronne.....	"	0 05	0 05 1/2
" blanc.....	"	0 04 1/2	0 05 1/2
" toilette.....	par douz.	0 30	0 75
Sel de Godefrich.....	par quart.	1 30	1 40
Seaux, 2 cercles.....	"	1 80	1 90
" 3 ".....	"	2 15	2 20
Sirap, Standard.....	per gallon.		
" Golden.....	"	0 48	0 50
" Miel.....	"	0 55	0 55
" Ambre.....	"	0 77 1/2	0 80
Sucre jaune, No. 2.....	Selon échantillon.....		
" No. 3.....	"		
" blanc raffiné A.....	par lb.	0 12 1/2	
" cassé.....	"	0 13 1/2	
" en poudre.....	"	0 13 1/2	
" pour confiseur.....	"	0 14	
TABAC, manufacturé par quantité de 25 boîtes on			
501 de boîtes en douane—			
Fancy bright.....	par lb.	0 48	0 56
Bright.....	"	0 30	0 40
Minogay.....	"	0 17 1/2	0 28
Bright.....	"	0 17	0 30
Noir, à chiquer, sucré.....	"	0 17 1/2	0 19 1/2
Marin.....	"	0 17 1/2	0 19 1/2
Victoria.....	"	0 17 1/2	0 19 1/2
Petit favori.....	"	0 17 1/2	0 19 1/2
Diamant.....	"	0 17 1/2	0 19 1/2
Prince de Galles, No. 1 et 2.....	"	0 16 1/2	0 18 1/2
No. 2, 3 et 4.....	"	0 14 1/2	0 15
Vermicelle et Macaroni.....	"	0 09	0 0

Ferronnerie, Metallurgie, &c., &c.

Bêches "Amos".....	par douz.	11 00	à
" "Ely".....	"	9 50	10 00
" "Penn".....	"	7 00	7 50
Fourches, "Jones".....	"	9 50	11 50
" "Brown".....	"	9 00	
" Bêches, "Jones".....	"	12 50	13 50
" à foin.....	"	4 00	9 00
" "Brown".....	"	4 00	7 00
Haches de bucheon 3 1/2 @ 6 lbs.	"	10 00	11 00
" supérieures.....	"	12 00	14 00
" patentes.....	"	11 00	13 00
" Canadiennes.....	"	8 00	
" Baie d'Hudson.....	"	8 00	10 00
" à équarrir 6 @ 9 lbs.....	"	30 00	35 00
" Charpentiers.....	"	24 00	
" avec manches.....	"	14 00	
" légères.....	"	9 00	
" de chasseur.....	"	8 00	
Hachettes, meilleur qualité.....	"	6 00	
" à lattes.....	"	6 00	
" à pieds de biche.....	"	8 00	
Clous, coupés ordinaires.....	"	3 65	7 75
" pour quarts à farine, par 100 lbs.	"	4 25	8 25
" meilleure qualité.....	"	6 00	7 00
" à finir.....	"	3 80	6 00
" rivant.....	par lb.	0 05 1/2	0 07 1/2
" pressés.....	"	0 06	0 10

Braquettes.....	par douz.	0 19	0 85
Pointes.....	"	0 45	1 60
" en fer, à cordonnier.....	par 100 lbs	5 00	
" en zinc.....	papier d'une lb	0 06	
" en zinc.....	"	0 10	
Clous à cheval.....	par lb.	0 18	0 30
Marteaux de forgeron à face d'acier.....	"	0 25	
" acier solide.....	"	0 40	
" Maçon à face d'acier.....	"	0 25	
" acier solide.....	"	0 40	
" en acier.....	par douz.	10 00	
" à cordonnier.....	"	4 00	6 00
" à pieds de biche.....	"	6 00	
" à pointes.....	"	3 00	
" à forgerons.....	"	13 00	16 00
" de machinistes.....	"	7 00	8 00
" à river.....	"	4 60	6 00
" en fer pour forgerons.....	"	8 00	11 00
" à pieds de biche et face d'acier.....	"	3 75	
" face d'acier.....	"	3 25	
" tout fer.....	"	2 50	
Manches de Polles.....	"	2 00	2 50
" de fourches.....	"	1 00	
Pelles et Bêches.....	"	12 00	18 00
" à grain.....	"	9 00	12 00
Piques à pointe d'acier.....	"	12 00	
Rivets.....	par 1000	0 16	0 22
" 8 @ 16 onces.....	"	0 25	0 40
" 14 @ 24 lbs.....	"	0 46	1 00
" 3 @ 7 lbs.....	"	1 12 1/2	2 25
" 8 @ 16 lbs.....	"	0 20	0 28
" étançons 8 @ 16 onces.....	"	0 31	1 37
Fonte de Gartlisterrie.....	par tonneau	26 50	
Coltness.....	"	25 50	26 50
Autres provenances.....	"	21 00	25 00
Fer en barre de Staffordshire.....	"	50 00	54 00
Fer raffiné.....	"	52 00	60 00
Fer en barre Ecossais.....	"	52 00	54 00
Fer de Suède.....	"	85 00	100 00
Fouillard à Clous.....	"	48 00	50 00
" pour tonnelliers.....	par 112 lbs.	3 00	3 10
Fer en feuille, meilleure marque.....	"	3 00	3 25
Plaques à bouillottes.....	"	3 10	3 25
Plomb à tir.....	"	6 75	7 00
Chaudières à Polisso.....	"	2 25	3 00
" Sucre.....	"	2 50	2 75
Fourneaux.....	"	3 00	3 75
Chaudières.....	"	3 00	3 25
Aneres.....	"	6 00	7 00
Enclumes.....	"	7 00	10 00
Plomb en gaine.....	"	6 00	6 50
" feuille.....	"	6 50	6 75
Acier.....	par lb.	0 14	0 15
" à ressort.....	par 112 lbs.	4 50	7 00
Tôle Glamorgan.....	par boîte.	3 30	4 00

CANADA LIFE ASSURANCE COMPANY.

CETTE INSTITUTION établie depuis 1847 est depuis longtemps placée hors des dangers des premières années d'une Compagnie d'Assurance.

SON AMPLÉ CAPITAL, SES FONDS, et l'administration qui est confiée à des personnes d'une expérience consommée offrent des

GARANTIES INCONTESTABLES

aux assurés.

Ces traits caractéristiques et la

MODICITÉ DE SES TAUX

font de cette institution qu'elle n'est surpassée en avantages par aucune autre.

On peut obtenir en adressant soit aux agences, soit aux bureaux de la Compagnie, des copies détaillées du dernier rapport, les tables des taux des différents systèmes d'assurances.

BUREAUX à MONTRÉAL: 196 Rue St. Jacques.

R. POUNALL, Agent Général.

BUREAUX à HALIFAX: 25 Prince Street, J. W. MARLIG, Agent Général.

P. L. TOUSSIGNANT,

SYNDIC OFFICIEL,

ARTHABASKAVILLE,

Sollicite respectueusement de MM. les marchands, les affaires qu'ils peuvent avoir dans le district d'Arthabaska sous l'Acte de Faillite de 1869.

A. ROCHON,

LITHOGRAPHE ET IMPRIMEUR,

89 — Rue St. Jacques — 89

(Au-dessus des Bureaux du Evening Star.)

MONTRÉAL.

M. A. R. sollicite le patronage canadien, étant le lithographe canadien à Montréal. Prix modérés.

LAURENT, LAFORCE & CIE.,

AGENTS POUR LES

CÉLÈBRES PIANOS

KNABE, BALTIMORE;

SCHULTZ & LUDOLF, NEW YORK;

MARSHALL & WENDELL, ALBANY,

No. 225 RUE NOTRE DAME,

MONTRÉAL.

Avis du Gouvernement.



AVIS.

DÉPARTEMENT DES DOUANES,

OTTAWA, 6 Novembre, 1871.

AVIS est par le présent donné que Son Excellence le Gouverneur Général, par un ordre en conseil portant la date du 30 octobre dernier, et sous l'autorité qui lui est donnée par la troisième section de la 34 Vic. cap. 10, a plu ordonner et commander que l'article suivant fut transporté dans la liste des marchandises qui peuvent être importées au Canada libres de droit, savoir:

L'IVOIRE NON MANUFACTURE.

R. S. M. BOUCHETTE,

Commissaire des Douanes.



HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA.

LUNDI, le 16ème jour de Novembre 1871.

PRÉSENT:

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général, sur la recommandation de l'Honorable Ministre des Douanes et sous l'autorité de l'Acte 31 Vict., chap. 6, Sec. 4, intitulé: "Un acte concernant les Douanes," d'ordonner et il est par les présentes ordonné que le et après la date ci-dessus les articles suivants, lorsqu'ils seront importés en Canada ou près des Entrepôts pour la consommation dans le pays, c'est-à-dire "spiritueux et eaux fortes mêlées à tout ingrédient ou ingrédient et malgré qu'ils viennent sous la dénomination de Médecines, Teintures, Essences, Extraits, ou toute autre dénomination, seront et ils sont par les présentes déclarés comme devant être chargés avec le droit imposé par la 3ème section de l'Acte 33 Vict. Chap. 9 et avec aucun autre droit de Douane.

WM. H. LEE, Greffier, Conseil Privé.



AVIS DU GOUVERNEMENT.

DÉPARTEMENT DES DOUANES,

OTTAWA, 21 novembre 1871.

ESCOMPTE autorisé sur les envois américains jusqu'à nouvel ordre: 10 par cent.

R. S. M. BOUCHETTE,

Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui doit paraître dans les journaux autorisés, à le publier.

Marchands de Tabac, Cigares, &c.

A. DUBORD & CIE.

IMPORTATEURS DE CIGARES ET MANUFACTURIERS DE TABAC,

En Gros et en Détail

227 & 229 RUE ST. PAUL, MONTRÉAL.

N. B.—Nous attirons l'attention spéciale du commerce sur notre tabac en poudre si avantageusement connu dans les Provinces du Canada.

C. FILIATRAULT,

MARCHAND DE TABAC et MANUFACTURIER DE

TABAC à FUMER, à CHIQUER et EN POUDRE.

IMPORTATEUR DE

PIPES DE FANTAISIE, CIGARES DE LA

HAVANE, &c.,

Nos. 11 et 13, Place Jacques Cartier, MONTRÉAL, P.Q.

HENRY & CIE.,

MANUFACTURIERS DE TABACS,

271 RUE ST. PAUL,

MONTRÉAL, P.Q.

L. A. GLOBENSKY & CIE.,

IMPORTATEURS

PIPES ECUME DE MER.

PIPES—IMITATION de.

PIPES—BOIS.

BLAGUES A TABAC,

POTS de do.

CIGARES

En Gros,

312 RUE ST. PAUL, MONTRÉAL.